



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 10410

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser les perspectives de fonctionnement du Conseil national des villes.

## Texte de la réponse

Parmi les propositions faites au Gouvernement par M. Jean-Pierre Sueur dans le cadre du rapport qu'il a remis le 13 février dernier figure la préconisation de faire du CNV une instance forte de dialogue et de concertation. Le rapport suggère également de conférer au CNV une fonction de conseil auprès du Gouvernement, par consultation sur tous les projets de textes relatifs à la politique de la ville. Ces propositions alimentent la réflexion du Gouvernement dans l'élaboration de la politique de la ville ; le renforcement du rôle du CNV, qui pourrait se traduire par un élargissement de sa composition, sera certainement l'un des axes majeurs du futur dispositif. Si cette position est retenue, les modalités précises de fonctionnement du CNV, ainsi que ses nouvelles attributions, feront l'objet d'un décret modifiant le décret du 28 octobre 1988.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10410

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 février 1998, page 975

**Réponse publiée le :** 6 avril 1998, page 1968